



COMMISSION EUROPENNE DES COURSES DE CAISSE A SAVON

Règlement technique Ceccas Catégorie C8 Kart

Applicable dès 2007

Sont admis dans la catégorie 8 Kart les véhicules dont le châssis dérive directement des karts à moteur, **qui disposent, ou ont disposé d'une homologation auprès des Fédérations sportives de karting** et qui respectent les paramètres indiqués dans ce règlement.

Châssis

Le châssis doit être en acier. Les matériaux composites et les alliages légers sont interdits, ainsi que les aspérités anguleuses ou pointues (par ex. ailerons). Toutes les pièces du châssis doivent être solidement fixées les unes aux autres. Des connexions articulées ne sont admises que pour le support du pédalier et de la direction.

Des pare-chocs avant et arrière en tube sont montés sur le châssis. (Les mesures recommandées sont celles standardisées par les constructeurs de karts, c'est-à-dire avant 16 mm de diamètre et arrière 20 mm de diamètre.)

Le châssis doit avoir un plancher rigide qui couvre toute la surface entre le tube avant du siège et celui frontal du châssis.

L'utilisation de tout amortisseur ou système de suspension élastique ou articulée est interdite.

Lests

Les lests éventuels doivent être fixés solidement au châssis avec des boulons, ou par soudure.

L'utilisation de plombs, aussi bien dans des conteneurs que dans la structure du châssis, n'est pas admise.

Carénages

Le montage des carénages latéraux et du cale-pied reportant la marque d'homologation (même si elle est périmée) est obligatoire. La surface extérieure

des carénages latéraux doit coïncider avec le plan passant par les surfaces extérieures des roues avant et arrière. (pas si l'on utilise des pneus pluie)

Siège

Siège de kart, de dimensions appropriées pour le pilote, de façon à le retenir pendant toutes les manœuvres de conduite.

Plaque porte numéro

Le montage dans la partie avant du véhicule d'une plaque porte numéro de couleur blanche et de dimensions 20 x 20 cm est obligatoire. Les numéros de course seront de couleur noire et les chiffres auront une hauteur minimale de 10 cm.

Direction

Elle doit être commandée par un volant, une colonne de direction et des tirants rigides. Tous les éléments de la direction doivent comporter un système de fixation avec écrous autobloquants.

Freins

Le système de freins, uniquement à disques, à actionnement hydraulique ou mécanique, sur deux ou quatre roues. La commande du frein doit être dotée de système de sécurité à câble d'acier qui intervient lors d'une rupture de la commande principale.

La pédale, ou les pédales ne devront jamais dépasser le pare-chocs avant et elles devront être montées sur un pivot non soudé au châssis.

L'essieu arrière, en matériau magnétique plein ou ajouré, peut être mono pièce ou coupé pour rendre les roues arrière indépendantes ; dans ce cas, le système de freinage doit être appliqué sur les deux demi essieux.

Lubrification et poussée

Au cours de la descente, la lubrification et l'application de systèmes de poussée mécaniques ou manuels de tout genre sont interdits.

Pneumatiques

L'utilisation de pneumatiques des marques les plus importantes de pneus kart telles que : (liste non exhaustive) Bridgestone, Continental, Dunlop, Duro, Le Cont, MG, Vega sont admises.

La limite de pression des pneus est de 3,5 Atm.

La sculpture de la bande de roulement est interdite.

Remorquage

Un point d'attache visible, fixé solidement au châssis à l'avant et à l'arrière est obligatoire. Il est situé entre les encombrements maximums définis par le nez et par le pare-chocs arrière. Chaque véhicule doit posséder sa propre corde, ou sangle de remorquage d'au moins 150 cm de long, d'une résistance de 700 kg, munie à chaque extrémité de mousquetons de même résistance.

L'usage de câble métallique est interdit.

Données techniques

Jantes	5"
Pneumatiques avant (Slick)	10 x 4.50-5
Pneumatiques arrière (Slick)	11 x 7.10-5
Pneumatiques avant (Pluie)	10 x 4-5
Pneumatiques arrière (Pluie)	11 x 5.00-5
Pression maxi des pneus	3,5 Atm
Poids maxi (avec pilote)	175 kg
Empattement	Mini 1.000 mm, Maxi 1.100 mm
Largeur avant	Mini 1.000 mm, Maxi 1.200 mm
Largeur arrière	Mini 1.100 mm, Maxi 1.400 mm
Hauteur au sol	Mini 20 mm, Maxi 80 mm

Règlement Technique C8 Kart, 3 pages.

Approuvé par l'AG de la CECCAS les 10-11 novembre 2006 à Serramazzoni IT.